



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 019 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 7 mai 2009

Président

M. Steven Blaney

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 7 mai 2009

•(0910)

[Français]

Le président (M. Steven Blaney (Lévis—Bellechasse, PCC)): La séance est ouverte.

Pendant que les membres du comité prennent place, nous allons commencer la rencontre. Il s'agit de la 19^e séance du Comité permanent des langues officielles. Elle porte sur le soutien du gouvernement fédéral aux efforts des institutions postsecondaires dans la promotion du bilinguisme au Canada. La séance de ce matin est la dernière que nous consacrerons à ce sujet d'ici la venue du commissaire aux langues officielles.

Ce matin, nous recevons des invités de choix, à commencer par M. Labrie, qui est vice-doyen, Recherche et cycles supérieurs, à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, de l'Université de Toronto. Bienvenue au Comité permanent des langues officielles, monsieur Labrie.

Nous recevons également Mme Bernadette Kassi, qui est directrice du module des lettres du Département d'études langagières à l'Université du Québec en Outaouais. Vous avez avec vous ce matin un partisan.

Vous serez avec nous pendant la première partie de la rencontre. Le comité va ensuite tenir une téléconférence. Sans plus tarder, j'invite M. Labrie à ouvrir le bal avec son allocution d'ouverture.

M. Normand Labrie (vice-doyen, Recherche et cycles supérieurs, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto): Bonjour tout le monde. Je suis très honoré d'être ici aujourd'hui pour représenter l'Université de Toronto à titre de vice-doyen à la recherche et aux études supérieures de OISE, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, qui est la Faculté d'éducation de l'Université de Toronto.

Je vais utiliser les six minutes qui me sont allouées pour faire un survol de ce que fait l'Université de Toronto en matière de promotion du français et du bilinguisme. Vous savez comme moi que l'Université de Toronto est essentiellement un établissement de langue anglaise, et souvent les actions menées à l'Université de Toronto en faveur du français sont méconnues. Je vais vous offrir ce survol afin de vous montrer tout ce que l'Université de Toronto accomplit.

L'Université de Toronto a une histoire et un mandat particuliers. Elle existe depuis bientôt 200 ans, mais depuis 1853, l'université offre des cours de français ainsi que des cours de littérature française. Elle a donc commencé à le faire 14 ans avant la Confédération et 12 ans après l'union du Bas-Canada et du Haut-Canada.

L'université possède d'imposantes collections d'ouvrages dans ses bibliothèques de langue française, et plusieurs instituts, centres de recherche qui font progresser la connaissance sur les questions concernant la langue française et la francophonie.

En termes de démographie, comme c'est le cas pour la plupart des universités canadiennes, la grande majorité des étudiants de l'Université de Toronto proviennent de la région immédiate: 82 p. 100 des étudiants sont de l'Ontario; 1,2 p. 100, du Québec; et 9 p. 100, de pays étrangers. Cette situation est typique des universités canadiennes en général. Nous avons 72 000 étudiants, dont 25 000 ont pour langue maternelle une langue autre que le français ou l'anglais. Je pourrais aujourd'hui vous parler de tout ce que l'Université de Toronto fait en faveur de l'anglais, langue officielle, mais je vais me concentrer sur ce qu'elle fait en ce qui concerne le français. Il y a donc 25 000 étudiants qui ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais et 613 étudiants qui ont le français pour langue maternelle, ce qui représente à peu près 1 p. 100 de notre population.

Toutefois, nous avons un plus grand nombre d'étudiants francophones, car les données dont on dispose ne nous permettent pas d'évaluer qui se considère comme francophone. On a seulement les données provenant d'étudiants qui font une demande d'admission et qui disent que le français est leur langue maternelle. On sait et vous savez aussi que, souvent, ce genre de statistiques n'est pas tout à fait clair. Trois cent sept étudiants proviennent des pays membres de la francophonie, soit 4 p. 100 de nos 8 000 étudiants étrangers.

Dans une étude que je mène présentement avec la professeure Sylvie Lamoureux de l'Université d'Ottawa, on a examiné les données du Centre de demandes d'admission aux universités de l'Ontario afin de savoir, au cours des années 1998 à 2006 soit durant une période de huit ans, à quelles universités ontariennes les francophones de l'Ontario se sont inscrits. On a découvert que sur 15 000 étudiants francophones — qui sont les étudiants qui terminent le secondaire dans des écoles de langue française ou encore les finissants dans des écoles de langue anglaise, mais qui se disent de langue maternelle française —, la moitié d'entre eux sont allés à l'Université d'Ottawa et 15 p. 100 sont allés à l'Université Laurentienne de Sudbury. Au troisième rang, pour le plus grand nombre d'étudiants francophones inscrits, vient l'Université de Toronto avec 618 étudiants. Au cours de cette période de huit ans, les universités de Windsor et de Carleton arrivent suivantes, en termes d'inscriptions, et le collège bilingue Glendon, de l'Université York, à Toronto, vient assez loin derrière avec 212 étudiants, donc le tiers du nombre d'étudiants que nous avons accueillis.

Nous offrons des programmes universitaires de langue française. Les étudiants de premier cycle à l'Université de Toronto ont la possibilité de choisir une majeure en français. Nous avons actuellement 321 étudiants qui ont opté pour une majeure en études françaises. Ceux-ci se spécialisent en langues, littérature, culture, civilisation, économie, etc. Nous avons également plusieurs étudiants qui suivent des cours de français, mais qui ne sont pas inclus dans ce groupe d'étudiants qui se spécialisent vraiment en langue française. Le département offre plusieurs cours sur l'histoire, la culture et la littérature du Québec dans le cadre de cette majeure en langue française. De plus, on a 13 étudiants à l'étape de la maîtrise et 73 étudiants à l'étape du doctorat en études françaises à l'Université de Toronto.

Vous voyez qu'on produit beaucoup de sources de connaissances et de futurs chercheurs qui seront des spécialistes du français plus tard.

● (0915)

La connaissance du français ne constitue pas une exigence pour l'admission à nos programmes, sauf pour les étudiants qui font une majeure en français. Ils doivent avoir une connaissance adéquate de la langue pour pouvoir faire ces études.

De plus, plusieurs programmes de maîtrise et de doctorat de la Faculté des arts et des sciences demandent une connaissance du français lorsque la thèse de maîtrise ou de doctorat exige des étudiants qu'ils travaillent sur des questions francophones au Canada. Dans ce cas, les étudiants doivent avoir une connaissance du français.

L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, d'où je viens, forme chaque année 1 300 étudiants en enseignement, tous de futurs enseignants. Nous offrons une cohorte de français pour les futurs enseignants de français langue seconde, d'immersion ou de français de base.

Au cours des trois dernières années, nous avons formé 173 futurs enseignants de français langue seconde. Une étude de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a démontré récemment que 70 p. 100 des finissants qui suivent un programme de formation en enseignement du français, que ce soit pour la langue seconde ou la langue maternelle, trouvent un emploi permanent dès la première année suivant la fin de leurs études, comparativement à 25 p. 00 seulement chez les finissants de programmes en langue anglaise. Il y a un taux d'obtention d'emplois permanents beaucoup plus élevé si on termine en français. Chez nous, cette règle s'applique également à nos étudiants, ils trouvent très facilement du travail dès la première année.

L'institut offre aussi des programmes de maîtrise et de doctorat. Au cours des 10 dernières années, près de 435 étudiants ont suivi des cours en français à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario ou ont fait des recherches et des thèses portant sur des questions francophones. Les thèses sont parfois écrites en anglais, et parfois en français. En tout, un très grand nombre de thèses et de mémoires ont été rédigés sur le français ou la francophonie en éducation.

On offre aussi des cours de qualifications additionnelles pour les enseignants en fonction qui doivent retourner à l'université pour se spécialiser. L'institut offre 100 différents cours de qualifications additionnelles et 7 de ces cours s'adressent aux enseignants de français langue seconde. Ils attirent environ 240 enseignants chaque année.

Enfin, l'Université de Toronto a aussi une école d'éducation permanente, qui offre des cours de français langue seconde pour adultes. Cette année, nous avons 12 cours différents avec 44

sections, et plus de 600 étudiants étaient inscrits à nos cours de français langue seconde pour adultes.

Permettez-moi de dire quelques mots sur la recherche. L'Université de Toronto est la première université au Canada dans le domaine de la recherche financée par des fonds externes chaque année. Nous avons plusieurs centres de recherche qui portent, soit directement sur le français ou la francophonie, soit sur d'autres sujets, mais avec une composante francophone.

Je donnerai quatre exemples seulement. Le Centre d'études de la France et du monde francophone, créé par l'ambassade de France et la Faculté des arts et des sciences en 2007, a pour but de fédérer tout ce qui se fait à l'Université de Toronto en termes d'enseignement et de recherche en français sur des questions francophones, ainsi que de promouvoir des échanges d'étudiants et de maintenir des ponts avec les communautés francophones en Ontario et dans le reste du Canada.

Le deuxième centre de recherche important est le Centre Joseph-Sablé dont les recherches portent sur le XIX^e siècle en France et qui compte des archives qui n'existent nulle part ailleurs, comme les archives Émile Zola qui proviennent de la famille Zola. Les gens viennent de partout au monde travailler chez nous sur ces archives. C'est un centre qui comporte énormément de documents sur le XIX^e siècle en France, c'est un lieu important.

L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario compte deux centres de recherche en éducation qui vous intéressent sûrement. Le premier, le Centre des langues vivantes, ou Modern Language Centre, existe depuis plus de 30 ans. On y fait des recherches sur l'enseignement des langues secondes. La recherche sur le français comme langue seconde a toujours été une composante très importante de ce centre.

● (0920)

En menant des recherches et en démontrant que l'immersion est un programme qui fonctionne bien, c'est le centre qui a vraiment popularisé l'idée de l'immersion au Canada au cours des 30 dernières années.

Le Centre de recherches en éducation franco-ontarienne porte sur des questions de minorité linguistique, les minorités francophones en Ontario et partout au Canada. J'ai eu le plaisir d'être le directeur de ce centre de recherches pendant 10 ans. C'est un centre qui est très actif et qui bénéficie de plusieurs subventions de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Il a beaucoup de succès à cet égard.

L'Université de Toronto a conclu des partenariats de recherche. Le plus important chez les francophones est celui avec l'Université Laval pour la rédaction du Dictionnaire biographique du Canada. C'est une ressource entièrement bilingue, en ligne et accessible gratuitement, qui offre des données biographiques sur les Canadiens importants décédés entre l'an 1000 et l'an 1930. Ce partenariat existe depuis 50 ans et a également été financé par les fonds de recherche fédéraux attribués au cours des années.

On a encore beaucoup de partenariats de recherche. Par exemple, au cours des 10 dernières années, environ 200 chercheurs de l'Université de Toronto ont collaboré à des projets de recherche menés par des universitaires québécois dans des universités francophones et se sont associés à ces équipes de recherche dirigées par des chercheurs du Québec.

L'Université de Toronto a un programme d'échange avec l'Université Laval. Chaque année, un de nos étudiants peut étudier à l'Université Laval grâce à des bourses d'études complètes pour une année.

On a également conclu des accords avec six universités de France et plusieurs accords d'échange d'étudiants avec plusieurs autres universités francophones. L'an dernier, une quarantaine d'étudiants de l'Université de Toronto ont étudié dans des universités francophones dans le monde.

Cette année, 265 étudiants de l'Université de Toronto ont participé à des échanges internationaux, pendant que l'université accueillait 377 étudiants étrangers de 33 pays différents. La France a été le pays le plus choisi par nos étudiants: une quarantaine d'étudiants sont allés dans ce pays. Ces échanges ont également permis d'accueillir une quarantaine d'étudiants de la France. C'est le quatrième contingent d'un pays étranger à venir à Toronto.

Avant de terminer, je vais dire quelques mots sur la bibliothèque de l'Université de Toronto, qui est la plus grande au Canada et la quatrième en importance en Amérique du Nord après Harvard, Barclay et Columbia. Sur un fonds de 13 à 14 millions d'ouvrages, 472 000 sont en français. Chaque année, la bibliothèque achète plus de 4 000 volumes en français édités dans des pays francophones étrangers et plus de 1 000 volumes publiés en français au Canada. Généralement, on essaie d'acheter tout ce qui existe de façon à ce que nos étudiants et nos chercheurs y aient accès.

La bibliothèque comprend également deux collections reliées à des centres de recherche que j'ai déjà mentionnés: celle du Centre des langues vivantes comporte environ 4 000 ouvrages sur l'enseignement et l'apprentissage des langues secondes, et celle du Centre de recherches en éducation franco-ontarienne, qui possède plus de 1 000 ouvrages sur des questions de langue minoritaire et de francophonie au Canada.

Pour conclure, l'Université de Toronto est véritablement un environnement académique, intellectuel et scientifique de calibre international. Elle offre beaucoup de possibilités aux étudiants, à la société en général et au monde universitaire en langue française, afin de développer des connaissances et de les acquérir.

Nous pensons que nos efforts de promotion du français et du bilinguisme dans le contexte dans lequel nous évoluons — je rappelle que la grande majorité de nos étudiants parlent une langue autre que le français et l'anglais — pourraient bénéficier d'un soutien financier accru du gouvernement fédéral, principalement au moyen de bourses d'études destinées à nos étudiants au niveau de la maîtrise et du doctorat qui veulent se spécialiser dans différents domaines, incluant le français. On espère aussi voir augmenter le financement destiné à la recherche en sciences humaines et sociales. Ce sera pour nous un moyen d'aider nos chercheurs à continuer de mener des recherches et d'en faire bénéficier la société en général, incluant les gens qui s'intéressent à la langue française.

● (0925)

On espère aussi que les ententes fédérales-provinciales sur les langues officielles seront maintenues et renforcées, car nos centres de recherche en bénéficient, notamment le Centre de recherches en éducation franco-ontarienne, qui obtient des subventions du gouvernement fédéral. C'est essentiel pour le maintien de ses activités.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Le président: Monsieur le vice-doyen, merci pour cette allocution d'ouverture.

On va maintenant enchaîner avec Mme Kassi, de l'UQO.

Mme Bernadette Kassi (directrice, Module des lettres, Département d'études langagières, Université du Québec en Outaouais): Monsieur le président du comité permanent, mesdames

et messieurs les députés, mesdames et messieurs, je vous remercie de cette occasion que l'on m'offre pour donner la vision de mon université en ce qui concerne le soutien du gouvernement fédéral aux universités dans la promotion du bilinguisme au Canada.

Après une brève présentation de mon université, j'évoquerai d'abord le financement fédéral qu'elle reçoit et les programmes d'enseignement offerts, puis j'aborderai quelques initiatives pour le développement des communautés en situation minoritaire et l'apprentissage de la langue seconde. Enfin, j'inviterai le gouvernement fédéral à soutenir des projets susceptibles de favoriser justement le taux de réussite des actions de renforcement du bilinguisme de la fonction publique fédérale.

L'UQO est un établissement universitaire francophone qui forme près de 5 500 étudiants en leur offrant près de 100 options d'études aux premier, deuxième et troisième cycles, et ce, dans des domaines aussi divers que les sciences administratives, les sciences infirmières, les sciences comptables, l'informatique et le génie informatique, les relations industrielles, les sciences sociales et le travail social, la psychoéducation et la psychologie, les arts et le patrimoine, ainsi que les études langagières. Notre université abrite également le Centre de recherche en technologies langagières, le CRTL, créé en 2003 et inauguré au printemps 2006, en partenariat avec le Bureau de la traduction et le Conseil national de recherches du Canada.

Le financement de source fédérale en appui aux activités du CRTL s'est décliné comme suit au cours des années passées: 9,2 millions de dollars de Développement économique Canada pour les régions du Québec à l'UQO pour la construction de l'édifice du CRTL, qui abrite également le Département d'études langagières; 2 millions de dollars par an au Conseil national de recherches du Canada, l'un des trois partenaires du CRTL; environ 450 000 \$, de 2004 à 2006 afin de compléter la carte routière technologique de l'industrie canadienne de la langue et sa diffusion; et, enfin, environ 100 000 \$ de Patrimoine canadien obtenus en 2008-2009 pour un projet dans le domaine des archives religieuses.

Ces différents soutiens ont été d'une importance capitale aux yeux de l'UQO et du CRTL étant donné le rôle central que ce centre de recherche entend jouer dans l'industrie de la langue et, surtout, dans le développement de la grappe industrielle de la région de la capitale nationale.

Rappelons ici que, selon Industrie Canada:

Dans son ensemble, l'industrie de la langue au Canada représentait un PIB de 2,7 milliards \$ en 2004. Exprimé en terme réel ou en dollars de 1997, cela équivaut à 2,3 milliards \$, soit 0,2 p. cent de l'économie canadienne. Environ 51 700 emplois auraient été attribuables à l'industrie de la langue en 2004. Finalement, les gouvernements fédéral et régionaux auraient profité d'un apport net dans leurs coffres respectifs de 764,9 millions \$ et de 215,3 millions \$.

Il faut rappeler aussi que l'UQO est un établissement francophone situé dans une province francophone, le Québec, ce qui l'exclut de tout financement provincial pour le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Pourtant, la situation géographique de l'UQO, en zone frontalière avec l'Ontario, une province majoritairement anglophone, lui confère un statut particulier empreint de contradictions et qui ne lui vaut néanmoins aucun financement public supplémentaire. Or, bien que l'Université d'Ottawa se définisse comme une université bilingue avec « des objectifs très précis » comme la promotion du bilinguisme et le développement des communautés francophones en milieu minoritaire — donc, en Ontario —, force pourtant est de constater qu'elle dessert prioritairement les mêmes populations francophones que l'UQO, à savoir le bassin de près d'un million de francophones de la région de l'Outaouais québécois et de l'Est ontarien, dont une forte majorité sont québécois. Pourtant, à la différence de son homologue ontarienne, l'UQO ne reçoit ni financement provincial ni financement fédéral pour favoriser la rétention des étudiants francophones et le développement des communautés anglophones en situation minoritaire, parce qu'elle relève d'une province francophone.

• (0930)

Cela illustre précisément le statut « atypique de la région de l'Outaouais, notamment au regard de la proximité avec l'Ontario [et surtout de la mise en] présence de deux systèmes d'éducation différents [munis de deux modes de financement tout aussi différents] dont la capacité d'adaptation est mise à l'épreuve », comme le soulignait à juste titre Mme Nicole Boutin, présidente du Conseil supérieur de l'éducation, lors de sa récente visite dans la région le 13 novembre 2008.

Malgré le caractère francophone de l'UQO contenu dans sa politique linguistique adoptée récemment, il existe une volonté institutionnelle de développer des programmes bilingues et multilingues, à condition que le soutien des gouvernements provincial et fédéral rime avec les objectifs de développement de cette jeune université.

Nous offrons déjà des programmes de premier cycle en traduction et rédaction — de traduction de l'anglais vers le français — et un programme de deuxième cycle en enseignement de langues secondes — français, anglais et espagnol —, et nous préparons en ce moment un programme de maîtrise en études langagières et technologies, programme qui n'est pas encore au fait. En outre, le Département d'études langagières compte mettre sur pied une école de langues qui permettrait d'offrir une formation linguistique efficace aux anglophones qui veulent apprendre le français dans un contexte d'immersion.

La plupart des experts et des témoins qui m'ont précédée sont unanimes sur un fait: commencer l'apprentissage d'une langue seconde dès le primaire et le secondaire est une excellente stratégie. Cependant, les adultes peuvent également apprendre une langue seconde, à condition d'utiliser une pédagogie fort distincte de celle utilisée avec les enfants.

L'Association des universités et collèges du Canada, l'AUCC, estime que « les universités devraient travailler à accroître le bilinguisme au Canada en offrant dans leurs murs des occasions de développer la connaissance des deux langues ».

L'UQO propose des programmes d'immersion dans un contexte universitaire francophone pour les apprenants anglophones qui veulent apprendre le français comme langue seconde. La combinaison des cours, des activités extra-universitaires en français et de

l'environnement francophone est un levier vivifiant de l'apprentissage de la langue seconde pour ces apprenants anglophones.

En outre, contrairement à certaines croyances encore répandues, l'environnement majoritairement anglophone des établissements dits bilingues n'est pas de nature à favoriser la maîtrise de la langue seconde, le français, par ces étudiants issus des programmes d'immersion au secondaire. La langue seconde s'acquiert plus rapidement et aisément dans un site d'immersion entièrement unilingue.

L'UQO estime que le gouvernement fédéral gagnerait à s'investir davantage dans le financement des établissements postsecondaires, s'il veut atteindre les principaux objectifs de la Loi sur les langues officielles, en veillant à ce que la relève à la fonction publique soit compétente et efficace dans les deux langues officielles au moins. Les représentants de l'Association des universités et collèges du Canada ont rappelé aussi que « les universités ont la tâche importante de promouvoir et de développer davantage la connaissance des deux langues dans la société canadienne ».

Mais comment atteindre cet objectif fort louable? Selon l'UQO on peut l'atteindre:

- en promouvant la recherche et l'industrie de la langue par son soutien financier au CRTL, le Centre de recherche en technologies langagières;

- en finançant la recherche sur les langues officielles et le bilinguisme, les langues et littératures du monde ainsi que sur la diversité culturelle, voire le multilinguisme. En effet, l'apprentissage de plusieurs langues, dont les langues officielles, est un enjeu primordial pour le Canada, qui est par ailleurs très fier de sa diversité culturelle;

- et enfin, en finançant les programmes d'immersion en français à l'UQO et dans les autres établissements universitaires offrant un environnement entièrement francophone, un cadre idéal pour l'apprentissage de la langue seconde, le français, par les fonctionnaires anglophones, au lieu de ces cours de français dispensés dans leurs bureaux à raison de quelques heures par semaine. Comment peuvent-ils assimiler cette langue seconde tout en demeurant quotidiennement dans un contexte majoritairement anglophone?

Les observations évoquées plus haut montrent clairement que le gouvernement fédéral n'obtiendra pas de résultats probants s'il continue d'investir dans des formules pédagogiques qui ne produisent aucun effet ni à court ni à long terme.

• (0935)

En conclusion, je dirais que l'UQO est certes une université unilingue francophone, mais elle offre d'énormes possibilités en matière d'apprentissage de la langue seconde, dans un contexte d'immersion totale qui contribuerait à réduire le taux de non-satisfaction des programmes actuels de francisation des fonctionnaires fédéraux anglophones pour respecter la Loi sur les langues officielles.

Étant donné que tous les experts s'accordent pour dire que la meilleure période pour l'apprentissage de plusieurs langues, c'est avant l'université, que les adultes peuvent apprendre une langue seconde mais avec une pédagogie adaptée, et qu'il y a urgence d'améliorer les niveaux de compétences linguistiques des fonctionnaires fédéraux actuels, nous estimons qu'investir dans une formation d'immersion pendant plusieurs semaines dans un contexte totalement francophone, comme à l'UQO, aiderait la fonction publique à résoudre le problème du bilinguisme à court et à moyen termes, tout en établissant des stratégies pour les générations futures.

Je vous remercie.

Le président: Merci, madame Kassi.

Sans plus tarder, nous commencerons par M. Rodriguez.

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour, M. Labrie et Mme Kassi. Je vous souhaite la bienvenue. Je suis bien content que vous soyez parmi nous.

Monsieur Labrie, je vais d'abord m'adresser à vous. J'ai entendu vos statistiques au sujet des francophones et elles m'ont semblé un peu surprenantes. Je suis curieux. Je suis argentin d'origine, et ma langue maternelle est l'espagnol. Je parle français à la maison. Selon vos statistiques, qui suis-je?

M. Normand Labrie: La seule donnée que l'on a à l'Université de Toronto, c'est celle qui touche la langue maternelle. Lorsqu'on fait une demande d'admission, on doit indiquer sa langue maternelle. C'est la seule donnée dont on dispose.

Comme je le disais, on a sûrement beaucoup plus de francophones que nos données ne l'indiquent.

M. Pablo Rodriguez: Selon vos statistiques, je ne serais pas...

M. Normand Labrie: On ne demande pas d'information aux gens pour savoir comment ils se considèrent, comment ils s'identifient.

M. Pablo Rodriguez: Donc, selon les statistiques, je ne serais pas francophone.

M. Normand Labrie: Vous ne le seriez pas selon les statistiques des bases de données de l'Université de Toronto. Par contre, vous le seriez selon les conceptions d'intégration qui sont les nôtres.

M. Pablo Rodriguez: Vous avez dit que 60 p. 100 des gens qui finissent leurs études en français obtiennent, dès la première année, un emploi sur le marché du travail. C'est un taux beaucoup plus élevé que dans le cas de ceux qui finissent leurs études en anglais. Comment expliquez-vous cela?

M. Normand Labrie: Il y a une pénurie d'enseignants de français langue seconde, en général. Il y a aussi des besoins pour ce qui est du français langue maternelle. Très souvent, les finissants en enseignement, ceux ayant un baccalauréat en éducation qui veulent devenir enseignant, se placent parce qu'il manque...

M. Pablo Rodriguez: Se placent-ils surtout en milieu minoritaire, dans les communautés francophones au pays?

M. Normand Labrie: C'est une étude de l'Ordre des enseignants de l'Ontario. Cela comprend les étudiants qui ont une formation en enseignement du français langue seconde et en enseignement du français langue maternelle. Cette statistique de 70 p. 100 s'applique aux deux groupes qui se placent dans un poste permanent durant la première année après l'obtention de leur baccalauréat.

● (0940)

M. Pablo Rodriguez: Savez-vous si ces gens demeurent, restent dans la région de Toronto, ou vont-ils travailler un peu partout au pays?

M. Normand Labrie: On a d'énormes pénuries d'enseignants de français langue seconde à Toronto. Nos finissants de Toronto trouvent de l'emploi dans la région. Il y a aussi beaucoup de jeunes qui viennent d'ailleurs et qui travaillent à Toronto pour l'enseignement du français.

M. Pablo Rodriguez: Y a-t-il des liens entre votre université et la communauté francophone?

M. Normand Labrie: Il y a des liens très forts, surtout par le truchement des centres de recherche comme le Centre de recherches en éducation franco-ontarienne, qui existe depuis plus de 30 ans. Il y a des liens. On fait la recherche sur les francophones, mais aussi avec les francophones.

On a travaillé partout au Canada et particulièrement en Acadie, avec des équipes de l'Université de Moncton. Ce sont des chercheurs qui incluent très souvent les communautés. Il y a des liens organiques qui existent et qui sont très forts.

M. Pablo Rodriguez: Ce sont surtout des liens professionnels? Il n'y a pas de liens informels, comme l'organisation d'activités ou de festivals notamment, pour l'intégration de l'université dans la communauté.

M. Normand Labrie: On fait beaucoup de choses ensemble. Je pourrais mentionner un projet de recherche qui a été entrepris par l'Association des femmes africaines francophones de Toronto, qui voulait intégrer davantage les femmes à l'école. On a fait un partenariat avec elles. On a aidé cette association à s'insérer dans le tissu scolaire, en même temps que l'on a analysé ce qui se passait et toutes les difficultés qu'elles avaient pour progresser vers cet objectif.

C'est le genre d'activité de recherche qui intègre la communauté. Les membres du centre sont personnellement impliqués dans la communauté francophone en tant que membres du conseil d'administration du Centre francophone de Toronto, par exemple. On a d'assez fortes implications personnelles.

M. Pablo Rodriguez: Je me tourne vers vous, madame Kassi. Avez-vous des ententes ou des programmes d'échanges avec des universités anglophones du pays?

Mme Bernadette Kassi: Disons que nous avons des ententes avec la plupart des universités canadiennes pour des étudiants qui veulent aller suivre des cours pendant un trimestre ou deux. Il y a même un programme de bourses qui leur permet d'aller au-delà du Canada.

M. Pablo Rodriguez: Y a-t-il un programme qui permet à des étudiants anglophones d'un bout à l'autre du pays de venir étudier chez vous, par exemple?

Mme Bernadette Kassi: Non, on n'a pas ce genre d'entente, pour l'instant, parce que le programme que nous offrons, par exemple au Département d'études langagières, est un programme d'étude de la traduction de l'anglais au français.

Donc, si des étudiants anglophones viennent étudier chez nous, il faudra qu'ils intègrent la dimension, qu'ils maîtrisent déjà le français dans leur cursus pour pouvoir s'intégrer aux cours que nous offrons dans nos programmes, ce qui n'est pas le cas en ce moment.

C'est ce que nous voulons développer pour permettre à ces étudiants de faire un trimestre ou deux de leur programme à l'UQO.

Le président: Merci beaucoup à vous deux.

On va continuer avec M. Nadeau.

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Merci, monsieur le président.

Je veux vous signaler que j'aurai une motion à déposer la fin de la rencontre; je vous l'apporterai dans quelques instants. On y reviendra.

Bonjour, madame Kassi et monsieur Labrie.

Madame Kassi, j'ai pris des notes. Vous disiez dans votre institution pourrait être un élément de solution au problème que nous essayons de résoudre, du moins jusqu'à un certain point, afin de faire sorte qu'il y ait plus de diplômés compétents capables de fonctionner en français et en anglais à la fin de leurs études?

Pourriez-vous développer ce sujet et nous dire comment votre institution pourrait être un élément de solution au problème que nous essayons de résoudre, du moins jusqu'à un certain point, afin de faire sorte qu'il y ait plus de diplômés compétents capables de fonctionner en français et en anglais à la fin de leurs études?

Mme Bernadette Kassi: Cette observation est basée sur plusieurs constats, d'abord celui des experts dans la recherche en enseignement ou en acquisition de la langue seconde. Ces derniers sont unanimes sur le fait que pour pouvoir acquérir une langue seconde, il faut baigner dans un environnement qui soit majoritairement de cette langue seconde. C'est le premier constat.

Le deuxième constat porte sur les résultats de toutes ces formules d'acquisition de la langue seconde utilisées par la fonction publique fédérale pour amener les fonctionnaires fédéraux à acquérir cette deuxième langue. Donc, plusieurs suivent des cours dans des écoles de langue à raison de quelques heures par semaine; d'autres reçoivent ces cours dans leur bureau, et le résultat est qu'on n'a pas encore atteint un taux de satisfaction ou un taux de réussite satisfaisant en ce qui concerne ces méthodes pour que la majorité de ces fonctionnaires fédéraux puissent acquérir cette deuxième langue.

Le troisième constat porte sur le fait que la plupart des universités anglophones qui ont compris l'importance de développer le bilinguisme favorisent les programmes d'immersion, donc qui permettent à des élèves ou à des étudiants qui ont une langue première différente de pouvoir être imprégnés de la deuxième langue dans un contexte ou un environnement francophone, en plus des cours et en plus des activités extrascolaires. Ils pourront ainsi développer cette aptitude ou ces compétences langagières dans leur deuxième langue.

À partir de ces trois éléments, on a constaté qu'il est vrai que des programmes d'immersion existent. Soit ils sont de courte durée pour ces étudiants ou ces personnes, donc cela ne leur permet pas de développer suffisamment de compétences langagières pour devenir bilingues, soit ces étudiants ou ces élèves baignent dans un environnement majoritairement de la langue première, ce qui nuit également à l'objectif ou à l'efficacité de cette méthode. De là vient la proposition de faire profiter à ces apprenants d'un cadre ou d'un environnement qui soit majoritairement de la langue seconde pour pouvoir optimiser ce qu'ils apprennent déjà dans le cadre des cours à propos de cette langue seconde.

Comme solution, on propose l'Université du Québec en Outaouais, étant donné, comme je l'ai dit dans mes observations initiales, qu'elle occupe une situation géographique frontalière qui la dessert, mais qui pourrait être très stratégique. C'est un environnement francophone, mais qui fait que les anglophones qui viendraient apprendre le français à l'intérieur de l'UQO ne seraient pas totalement dépaysés. Non seulement ils seraient en contact avec des locuteurs francophones, mais aussi ils baigneraient dans un environnement francophone tout en gardant leur langue première, leur langue maternelle, qui est l'anglais.

● (0945)

M. Richard Nadeau: C'est bien.

Selon vous, bien que les écoles primaires et secondaires soient les meilleurs endroits pour apprendre une langue seconde, les adultes peuvent quand même l'apprendre. Que pourriez-vous offrir aux fonctionnaires fédéraux pour qu'ils puissent un jour devenir bilingues?

Mme Bernadette Kassi: Pour qu'un jour nos fonctionnaires fédéraux puissent devenir totalement bilingues, nous proposons, par exemple, qu'ils s'inscrivent à ce programme d'immersion qui dure un trimestre. Au lieu de suivre des cours pendant une heure par semaine au cours d'une période de deux ou trois ans, on pourrait concentrer cet apprentissage en quinze semaines. Ils s'inscriraient à un cours d'un trimestre. Ils pourraient obtenir un congé, ou pourraient suivre le cours à temps partiel, mais d'une façon ou d'une autre, ils pourraient apprendre cette seconde langue et baigner dans un environnement francophone au cours d'un trimestre. Je pense que ça pourrait favoriser un apprentissage plus rapide de cette langue.

Le président: Merci.

M. Richard Nadeau: Vous les encourageriez à suivre le cours sur votre campus, est-ce exact?

Mme Bernadette Kassi: C'est cela, sur le site de l'UQO.

Le président: Merci, monsieur Nadeau.

Monsieur Godin, c'est à vous.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Merci, monsieur le président.

Madame Kassi, monsieur Labrie, cela me fait plaisir de vous voir. C'est très intéressant.

Madame Kassi, les francophones qui fréquentent votre université peuvent-ils maîtriser un peu l'anglais quand ils la quittent?

Mme Bernadette Kassi: Disons qu'il faut faire une distinction entre les programmes. Tous les programmes sont en français, mais à l'intérieur de ces programmes, il y a quelques cours en anglais.

Je parlerai des programmes en études langagières que je connais le plus. Dans nos programmes de baccalauréat en traduction et rédaction, par exemple, on prépare les étudiants à devenir des traducteurs et des rédacteurs. Cela représente 90 crédits, soit 30 cours. Dix pour cent de ces cours sont en anglais, les cours de rédaction anglaise et de compréhension de l'anglais. Toutefois, 90 p. 100 des autres cours sont en français parce que le programme est en français.

Les étudiants qu'on admet sont censés posséder les deux langues officielles. En effet, on exige que nos étudiants passent un examen d'admission qui comporte deux épreuves, soit un texte à rédiger en français et un texte à traduire de l'anglais au français. On vérifie déjà, dès le départ, leurs compétences langagières en français et en anglais. Ce qui veut dire qu'une personne qui ne maîtrise ni l'anglais ni le français ne peut être admise à notre programme de traduction et de rédaction. C'est ce qu'il en est des programmes en études langagières.

Cependant, dans les autres programmes, en éducation par exemple, on ne peut pas exiger que l'étudiant maîtrise l'anglais parce que l'objectif est de former des personnes qui vont enseigner, par exemple, la didactique du français ou des mathématiques.

Pour répondre à votre question, je dirais que la majorité des programmes offerts à l'UQO sont des programmes en français, même s'il existe quelques cours en anglais à l'intérieur de ces programmes.

● (0950)

M. Yvon Godin: Y a-t-il, à votre université, des cours offerts pour que ces gens puissent aller travailler au palier fédéral, par exemple? Peuvent-ils arriver à maîtriser suffisamment l'anglais pour obtenir des emplois au palier fédéral?

Mme Bernadette Kassi: Oui, je dirais qu'en sciences de...

M. Yvon Godin: Les gens qui fréquentent votre université peuvent-ils maîtriser l'anglais quand ils la quittent?

Mme Bernadette Kassi: Il y a toujours des nuances à apporter à la réponse. Il faut situer la réponse par secteur.

En sciences administratives, par exemple, bien que les cours soient donnés en français, la plupart de la documentation est en anglais. Ce qui fait que les étudiants qui veulent réussir en administration ont l'obligation de maîtriser l'anglais pour pouvoir lire les documents.

Par conséquent, à l'obtention de leur diplôme, ils sont majoritairement aptes à fonctionner en anglais et en français, mais pour les autres, je ne pourrais pas répondre de façon péremptoire...

M. Yvon Godin: Je dois vous interrompre parce que j'aimerais en venir à une chose.

Vous dites qu'un anglophone devrait apprendre le français dans un milieu francophone. Par contre, les francophones peuvent apprendre l'anglais sans être dans un milieu anglophone. N'êtes-vous pas d'accord avec moi?

J'aimerais aussi entendre M. Labrie. Si les francophones veulent pouvoir occuper un emploi à Ottawa, ils doivent apprendre l'anglais. Ils n'ont pas le choix, s'ils ne l'apprennent pas, ils ne trouveront pas d'emploi.

Le gouvernement pourrait adopter des politiques qui indiqueraient aux universités et aux écoles primaires que, pour travailler pour le gouvernement fédéral, il va falloir être bilingue, que le futur, c'est un pays bilingue, qu'il y a deux langues officielles dans notre pays et que pour avoir un emploi au sein du gouvernement, il va falloir parler les deux langues.

Je suis acadien et je viens de la région de Saint-Sauveur, au Nouveau-Brunswick. Je peux vous garantir que le taux d'anglais n'est que de 1 p. 100. Je parle de la communauté, des écoles et tout. Malgré cela, si je n'avais pas appris l'anglais, je n'aurais pas eu d'emploi. C'était facile, je n'avais pas besoin d'anglophones autour de moi pour l'apprendre, car si je ne l'apprenais pas, je n'avais pas d'emploi.

Pourquoi les gens même dans des régions francophones vont-ils apprendre l'anglais sinon parce qu'ils veulent avoir un emploi? Je pense que c'est trop facile. Excusez-moi, c'est trop facile pour les anglais de faire toutes leurs études et se trouver un emploi après.

M. Labrie, vous avez clairement dit que les anglophones ou les francophones qui étaient capables de parler français en sortant de l'université se trouvaient un emploi en moins d'un an parce qu'ils possédaient les deux langues officielles.

Par contre, c'est plus difficile pour celui qui n'a pas appris les deux langues. Le gouvernement n'a-t-il pas un rôle à jouer, celui de dire à nos institutions de formation ce qu'est notre pays?

Mme Bernadette Kassi: Je voulais dire que l'UQO veut mettre sur pied des programmes bilingues et même multilingues pour que, dans chaque programme que chaque étudiant suivra, ce dernier soit parfaitement bilingue à la fin.

Pour répondre à votre question, il est vrai que les programmes actuels sont des programmes francophones. Cependant, la situation géographique de l'Outaouais fait que les francophones baignent dans un environnement anglophone à l'extérieur de l'université.

M. Yvon Godin: Vous avez dit que même les livres étaient en anglais.

Mme Bernadette Kassi: En administration, la documentation est en anglais. J'ai bien précisé de quel programme il était question et

qu'il ne fallait pas généraliser, parce que c'est vraiment secteur par secteur. En administration, la plupart de la documentation est en anglais. Par conséquent, les étudiants lisent l'anglais.

Le président: Merci, monsieur Godin, et merci, madame Kassi.

On va continuer avec un étudiant de l'Université de Toronto, l'honorable Michael Chong.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vais poser mes questions en anglais.

[Traduction]

J'aimerais adresser mes questions à M. Labrie concernant le rôle que peuvent jouer les universités canadiennes dans le renouvellement de la fonction publique du Canada.

Nous sommes le plus important employeur au pays: nous employons directement 263 000 personnes. Si l'on compte le ministère de la Défense nationale, les Forces canadiennes ainsi que les sociétés et les organismes d'État, ce nombre est probablement plus près de 400 000 ou de 450 000.

Nous sommes l'employeur le plus important et le plus présent à l'échelle nationale. Nous exploitons 1 600 points de service et bureaux au Canada. Nous sommes également l'employeur le plus présent à l'échelle internationale: nous exerçons nos activités dans 150 pays.

Nous sommes le plus important employeur au pays, mais aussi le plus diversifié sur les plans de la répartition géographique, des capacités et des responsabilités. En outre, nous faisons l'objet d'un renouvellement massif sans précédent au pays.

D'ici 2012, 25 p. 100 du personnel de la fonction publique deviendra admissible à la retraite. Nous embauchons actuellement de 10 000 à 12 000 Canadiens par année. L'âge moyen des cadres est de 50 ans. Autrement dit, au cours des 10 à 15 prochaines années, l'ensemble des cadres de la fonction publique devra être remplacé.

Nous faisons face à de sérieux défis. Le renouvellement prévu de la fonction publique sera le plus important de l'histoire du Canada. Nous devons donc embaucher les diplômés les plus qualifiés au pays, qui refléteront non seulement notre diversité, mais aussi notre dualité linguistique. Cependant, je ne crois pas que les universités canadiennes, encore moins les universités anglophones, forment les diplômés dont nous avons besoin.

D'une part, la diversité qui existe au sein du bassin de diplômés n'est pas assez grande pour nous permettre de satisfaire les exigences en matière de diversité. Selon les statistiques, le nombre de minorités visibles au sein de la fonction publique est depuis longtemps insuffisant. D'autre part, nous n'avons visiblement pas assez de diplômés bilingues, puisque nous devons consacrer une part considérable de nos ressources à l'enseignement de l'autre langue officielle aux nouveaux diplômés du pays. La plupart du temps, c'est le français.

J'estime que l'Université de Toronto, la plus grande et l'une des plus prééminentes en Amérique du Nord, a un rôle prépondérant à jouer pour nous aider à obtenir les fonctionnaires dont nous avons besoin pour relever les défis du XXI^e siècle. Je vous dit tout ceci pour vous mettre en contexte.

Les tendances ne sont pas favorables pour ce qui est des diplômés des écoles secondaires canadiennes. Selon Statistique Canada, le pourcentage d'élèves bilingues de 15 à 19 ans est passé de 25 à 22 p. 100 en 10 ans, soit de 1996 à 2006.

J'ai quelques questions à vous poser. En premier lieu, est-ce que le gouvernement du Canada, le greffier du Conseil privé et les institutions fédérales travaillent avec l'Université de Toronto et d'autres universités canadiennes pour élaborer des stratégies qui nous permettront de mieux répondre aux besoins de la fonction publique en personnel bilingue?

• (0955)

M. Normand Labrie: Merci.

Je suis très heureux d'avoir été mis en contexte. Pour ma part, je n'étais pas au courant de ces statistiques, et je suis certain que nos étudiants ne les connaissent pas non plus. Je ne crois pas que les étudiants deviendront bilingues grâce à des mesures coercitives, mais plutôt des mesures incitatives. Ils doivent savoir qu'ils auront beaucoup plus de chances de décrocher l'un des 12 000 postes à combler au cours des prochaines années s'ils terminent leurs études dans un domaine qui les intéresse et s'ils maîtrisent les deux langues officielles.

L'apprentissage d'une langue débute au primaire et au secondaire; c'est donc à ces niveaux qu'il faut apporter les premières améliorations. C'est à ces stades que le gouvernement fédéral et les provinces doivent intervenir, en s'assurant que les élèves ont l'occasion d'apprendre l'autre langue officielle et qu'ils ont accès à des programmes de qualité dans l'autre langue.

J'estime que le rôle des universités à ce chapitre est d'offrir des programmes de formation des enseignants de première qualité pour former des enseignants compétents grâce aux meilleures méthodes qui soient, et de se tenir au courant des meilleures pratiques. Voilà, selon moi, le rôle de l'université.

Au niveau universitaire, la bonne solution est d'offrir aux étudiants des options ou des programmes qui leur permettent d'apprendre le français tout en poursuivant leurs études en commerce, en économie ou en politique. Je ne crois pas que de rendre l'apprentissage du français obligatoire donnerait nécessairement d'excellents résultats. Cependant, si le gouvernement peut aider à rendre l'enseignement en français plus accessible dans certains programmes universitaires, et si les étudiants savent qu'ils auront de bonnes perspectives d'emploi, je suis persuadé qu'ils saisiront l'occasion.

• (1000)

Le président: Merci, monsieur Labrie. Merci, monsieur Chong.

[Français]

Nous commençons maintenant notre deuxième tour par Mme Zarac.

Mme Lise Zarac (LaSalle—Émard, Lib.): Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à Mme Kassi. Je poursuis dans la même veine. De moins en moins d'étudiants bilingues proviennent des institutions d'enseignement. Il y a une certaine inquiétude et, comme mon collègue vient de le mentionner, il va y avoir de plus en plus de possibilités d'emploi. Il faut donc s'assurer qu'on a des gens qui ont les compétences pour occuper les emplois qui vont être disponibles. Même le ministre du Patrimoine canadien, quand il est venu nous rencontrer, a dit qu'ils ont abandonné leur objectif de doubler le nombre d'étudiants bilingues en 2013.

Comme vous êtes favorisée par votre situation géographique, j'aimerais savoir si le gouvernement fédéral vous a approché pour une initiative ou une stratégie afin de pouvoir répondre aux besoins de la fonction publique en personnel bilingue.

Mme Bernadette Kassi: Non, il n'y a eu pas de demande officielle en ce sens, mais l'université réfléchit déjà depuis quelques temps à la possibilité de trouver des stratégies pour pouvoir offrir des programmes bilingues afin que, à la fin de leur programme, les étudiants québécois ou canadiens qui fréquentent l'UQO soient bilingues, ce qui n'est pas le cas en ce moment, à moins que les étudiants eux-mêmes ne suivent des cours pour améliorer leurs compétences linguistiques en plus de la charge de travail du programme auquel ils sont inscrits.

Pour l'instant, il n'y a pas d'entente dans ce domaine. L'Université du Québec en Outaouais est très ouverte à cette idée, mais ce sont les moyens qui manquent parce qu'offrir des programmes bilingues suppose un corps professoral et un personnel de soutien bilingues. Tout cela présente des défis financiers que l'UQO n'est pas en mesure de relever en ce moment.

Mme Lise Zarac: Par contre, si je comprends bien, vous seriez prêt à vous asseoir et à négocier.

Mme Bernadette Kassi: Nous serions tout à fait prêts à le faire.

Mme Lise Zarac: C'est bien.

Vous avez mentionné que vous recevez du gouvernement fédéral les sommes suivantes: 9,2 millions de dollars pour la construction d'un édifice — on parle d'infrastructures —; 2 millions de dollars par an pour la recherche; 450 000 \$ de 2004 à 2006 pour une carte routière technologique; et 100 000 \$ en 2008-2009 pour des archives. Y a-t-il du financement pour des programmes spécifiques?

Mme Bernadette Kassi: Tout le financement que nous recevons du fédéral est vraiment destiné au domaine de la recherche. C'était d'abord pour l'édifice, et c'était assez ponctuel. Une fois que l'édifice a été construit, on n'a plus reçu d'argent à cet effet. Le seul financement récurrent est la somme de 2 millions de dollars que nous recevons par l'entremise du Conseil national de recherches du Canada, du fait que ce dernier est partenaire du CRTL. Sinon, pour le reste, ce sont des fonds reliés à des projets de recherche. Les 100 000 \$ de Patrimoine canadien, par exemple, sont du financement qu'un membre chercheur du CRTL a pu obtenir pour un projet de recherche traitant des archives religieuses.

Il faut dire que peu d'argent est consacré au développement des études langagières. En plus des fonds permettant de financer les programmes, il faut du financement. En effet, un bel arrimage entre l'enseignement et la recherche peut permettre de développer cette perspective de bilinguisme et d'atteindre l'objectif dont il est question ici, c'est-à-dire faire en sorte que les étudiants canadiens soient bilingues à la fin de leur programme.

Mme Lise Zarac: D'accord, merci.

Vous avez aussi mentionné un manque d'équité entre l'Université d'Ottawa et l'Université du Québec en Outaouais. Avez-vous déjà parlé de ce problème et, le cas échéant, à qui? Comment pourrait-on être plus équitable envers votre université, d'après vous?

•(1005)

Mme Bernadette Kassi: La question est vraiment délicate. L'éducation étant de compétence provinciale, il est très difficile pour l'université de demander plus d'argent au fédéral. Les règles au niveau provincial sont très claires. Étant donné que l'UQO est une institution francophone, il n'est pas aisé de demander du financement pour développer des programmes bilingues, notamment. En ce sens, la situation de l'Université du Québec en Outaouais est celle d'un équilibriste.

Étant donné qu'on nous invitait à donner notre point de vue sur ce que pourrait faire le gouvernement fédéral, nous avons saisi cette occasion pour faire état de la situation très inconfortable dans laquelle nous nous trouvons en ce moment. En fait, je ne parlais pas d'un manque d'équité. L'Université d'Ottawa a le droit de faire ce qu'elle fait. On parle ici d'une compétence provinciale, et l'Ontario fait ce qu'il faut. La province de Québec fait aussi ce qu'il faut, selon ses règles.

Il reste que le gouvernement fédéral est celui qui pourrait changer la donne étant donné qu'il a plus de moyens que les provinces et qu'il veut développer le bilinguisme au sein de la société canadienne. Je pense que le financement pourrait venir du gouvernement fédéral.

Le président: Merci beaucoup, madame Zarac. J'en profite pour vous remercier aussi d'avoir assumé la présidence lors de la dernière rencontre du comité.

Madame Guay.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie beaucoup d'être présents.

Une représentante de l'Université Laval qui a comparu devant ce comité nous a mentionné que dans cette université, qui est située à Québec, les étudiants choisissaient souvent pour langue seconde le chinois ou l'espagnol plutôt que l'anglais — ou le français, selon leur langue maternelle. Observez-vous le même phénomène dans vos universités?

M. Normand Labrie: À l'Université de Toronto, le français est la langue la plus populaire au niveau de l'éducation permanente. Je n'ai pas apporté de statistiques concernant les autres langues. Il s'agit de petits groupes. Comme je l'ai mentionné, plus de 600 étudiants suivent des cours de français chaque année. Nous enseignons aussi d'autres langues, par exemple le mandarin.

Mme Bernadette Kassi: Je vais répondre par une anecdote plus personnelle. J'ai fait mon doctorat à l'Université Laval, et dans le cadre de ces études, j'ai suivi quelques cours d'anglais. Étant donné le contexte totalement francophone, il m'était très difficile d'appliquer ce que j'avais appris en classe. C'est une hypothèse que j'é mets, et elle est peut-être fautive, mais en me fondant sur mon expérience, je dirais que les étudiants canadiens préfèrent apprendre l'espagnol ou le chinois parce que ça leur permet de parler aux étudiants étrangers. Ils ont le goût de découvrir d'autres espaces culturels.

En effet, il est clairement démontré que la langue est l'un des vecteurs de la culture. Ils se disent que l'anglais étant l'une des langues officielles du Canada, ils auront à l'apprendre d'une façon ou d'une autre. Ça fait partie de leur identité; ce n'est pas quelque chose de nouveau. Je pense que le goût d'apprendre de nouvelles choses, de découvrir une nouvelle culture, incite les étudiants à se tourner vers d'autres langues.

Mme Monique Guay: La fonction publique est vieillissante. Il va donc y avoir beaucoup de changements au cours des prochaines

années. Un grand nombre de nouvelles personnes vont être engagées à la fonction publique. Si ces gens ne sont pas bilingues, il va être très difficile d'offrir les services dans les deux langues, d'un bout à l'autre du pays.

Je me demandais ce que vous nous suggériez de faire pour aider ces étudiants. Une fois qu'ils sont entrés dans la fonction publique, on leur accorde un certain temps pour apprendre la deuxième langue. Ce délai peut être reporté de quatre ou cinq ans et être ensuite reporté de nouveau.

Finalement, ils n'apprennent jamais cette deuxième langue, et par conséquent, les services ne sont pas offerts dans les deux langues officielles. Dans certains cas, il faut engager plus de gens. Deux personnes doivent faire le même travail pour que les services soient offerts dans les deux langues. Il y a un gaspillage assez important. Que suggérez-vous pour contrer ce problème?

M. Normand Labrie: On a dit plus tôt que 10 000 à 12 000 postes allaient se libérer. Je pense qu'il faut publiciser la chose et préciser que l'obtention d'une bonne partie de ces postes et des promotions une fois sur place va être plus facile pour les candidats bilingues. Selon moi, les étudiants universitaires comprendront assez vite le message. Le fait de parler une autre langue que le français et l'anglais est très positif, comme le sait sûrement M. Rodriguez.

Quand on connaît déjà deux langues, par exemple l'espagnol et le français, en apprendre une troisième est plus facile. C'est plus facile d'apprendre la troisième langue que la deuxième. À l'Université de Toronto, par exemple, 35 p. 100 des étudiants parlent une autre langue que le français ou l'anglais à la maison. Pour eux, apprendre le français n'est pas insurmontable, au contraire. C'est possible et relativement facile.

•(1010)

Mme Monique Guay: Plus ils sont jeunes, plus c'est facile.

Mme Bernadette Kassi: Mon collègue vient de dire qu'on souhaiterait voir les étudiants prendre conscience du fait que de nombreux postes vont être disponibles et qu'il va falloir être bilingue pour les occuper. Par contre, il faut aussi prévoir des stratégies plus officielles en vue d'aider ces étudiants ou les fonctionnaires déjà en poste à améliorer la deuxième langue. Surtout, il faudra que le gouvernement fédéral puisse financer les universités offrant des programmes ou des projets dont l'objectif est de développer l'acquisition de cette deuxième langue.

Est-ce que je pourrais poser une question?

Mme Monique Guay: On accorde deux ans à ces gens pour qu'ils apprennent une deuxième langue, que ce soit l'anglais ou le français, mais il faudrait vraiment respecter cette échéance et ne pas la prolonger indûment, par exemple jusqu'à ce qu'elle atteigne 10 ans ou 15 ans. Dans de tels cas, on ne peut plus rien faire parce que ces gens occupent leur poste et ont des acquis. On est pris avec le problème.

Le président: Madame Kassi, vous pouvez intervenir brièvement. Vous pouvez aussi poser votre question.

Mme Bernadette Kassi: La question qui m'est venue à l'esprit est la suivante. Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il attendu que la moyenne d'âge atteigne 50 ans pour chercher une façon d'assurer la relève? Je pense qu'on aurait dû y penser dès le départ. On sait que les gens qui travaillent vont prendre leur retraite à un moment donné. Pourquoi avoir tant attendu?

C'est comme si une entreprise attendait que ses employés aient 60 ans pour commencer à penser à engager de jeunes personnes. Il me semble qu'on aurait dû se poser cette question et préparer la relève il y a plusieurs années déjà, plutôt que d'attendre d'être devant le fait accompli.

Le président: Merci, madame Kassi. Votre question est lancée.

Sur ce, on va passer à M. Petit.

M. Daniel Petit (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur Labrie, vous êtes vice-doyen de l'Université de Toronto.

Vous nous avez parlé des francophones qui vont étudier chez vous, notamment, mais un coût est rattaché à cela. Pour ma part, j'ai étudié à l'Université Laval. Mes frais de scolarité, à l'époque, étaient de 500 \$ par session. Maintenant, ces frais sont d'environ 2 500 \$. À votre université, ils sont drôlement plus élevés.

Par ailleurs, l'Université Laval offre des logements pour étudiants à 272 \$ par mois, mais chez vous, c'est beaucoup plus cher. Mes enfants ont étudié en Alberta, et je peux vous dire que c'est cinq fois plus cher qu'au Québec. Ils ont étudié à la Faculté Saint-Jean, qui s'appelait à cette époque le Collège Saint-Jean et qui s'appelle maintenant le Campus Saint-Jean. Pour les étudiants du Québec qui veulent aller étudier dans une université anglophone, les frais sont complètement démentiels. J'ai quatre enfants, et pour avoir vu les factures arriver tous les mois, je peux vous dire que ces coûts constituent un obstacle.

Enfin, lorsqu'on demande une bourse au gouvernement du Québec, celui-ci accorde un montant selon les tarifs du Québec et non ceux de l'Ontario. Il faut donc que le parent débourse des frais pour permettre à son jeune d'aller étudier chez vous. Vous avez dit qu'il n'y avait que 600 étudiants, mais il y en aurait peut-être le double si vos tarifs étaient les mêmes qu'au Québec, soit 2 500 \$ par année. Dans ces conditions, je pense qu'on irait étudier chez vous plus souvent. En tant que parent, je vous dirais que le coût est un obstacle de taille.

•(1015)

M. Normand Labrie: L'Université de Toronto compte environ 70 000 étudiants. Or, nous considérons avoir atteint le nombre idéal d'étudiants. Dans la grande région de Toronto, environ 70 000 places vont devoir être créées dans des universités au cours des prochaines années. Il va donc nécessairement falloir mettre sur pied de nouvelles universités pour répondre à cette demande. Cependant, l'Université de Toronto ne veut pas nécessairement prendre de l'expansion. Nous pensons qu'elle a atteint la taille idéale. Par conséquent, nous ne cherchons pas à accroître le nombre d'étudiants.

Pour ce qui est des frais de scolarité, il y a au Québec une distinction entre les résidents du Québec et les gens venant de l'extérieur du Canada, pour qui ces frais sont plus élevés. À l'Université de Toronto, cette distinction n'existe qu'entre les étudiants étrangers et les étudiants canadiens. Donc, ceux qui viennent du Québec défraient les mêmes coûts que ceux venant de l'Ontario.

Nous recevons beaucoup de demandes d'admission. J'ai mentionné que l'université comptait 8 000 étudiants étrangers. En fait, pour les étudiants étrangers, fréquenter l'Université de Toronto est vraiment une aubaine. En effet, dans d'autres universités où ils pourraient s'inscrire, par exemple aux États-Unis, les frais de scolarité sont quatre fois plus élevés.

Nous devons équilibrer nos frais de scolarité en fonction de tout ce contexte. Les revenus provenant du gouvernement provincial ont été stables au cours des dernières années, mais n'ont pas augmenté.

Même si nous restreignons autant que possible les hausses de frais, ce n'est que par l'entremise des frais de scolarité que nous pouvons rattraper l'inflation.

M. Daniel Petit: Est-ce qu'il me reste du temps, monsieur le président?

Le président: Il vous reste environ une minute, monsieur Petit.

M. Daniel Petit: Ma question s'adresse à Mme Kassi.

Vous avez abordé plus tôt un sujet qui, à la base, est peut-être une question de gouvernance. L'Université du Québec en Outaouais est une université d'État et non une université privée comme l'Université de Toronto. Elle est guidée par l'État du Québec, qui impose certaines normes, dont le français, pour base. Vous avez dit quelque chose qui est vraiment porteur d'espoir. Vous avez fait une comparaison avec l'Université d'Ottawa.

J'aimerais que vous nous disiez un peu plus en détail ce que vous voudriez que nous fassions. Le statut de l'Université du Québec en Outaouais est différent de celui de l'Université d'Ottawa. Je ne parle pas des cours, mais de la gouvernance. Le Québec est très sévère en ce qui concerne l'application des lois linguistiques, y compris dans l'université où vous siégez actuellement.

Pourriez-vous nous donner des détails à ce sujet?

Le président: Faites-le assez succinctement, madame Kassi.

Mme Bernadette Kassi: Si j'ai bien compris votre question, il est clair que je perçois la distinction. D'abord, ce sont deux provinces différentes, et l'Université du Québec en Outaouais est une constituante de l'Université du Québec. Il y a donc une partie étatique, et nous devons respecter les lois provinciales, d'où l'inconfort que j'exprimais un peu plus tôt.

À l'Université d'Ottawa, par exemple, même s'il y a un régime de gouvernance différent, plus privé, l'institution reçoit quand même du financement provincial pour l'aider à développer des programmes pour les minorités, qui sont francophones.

Chez nous, nous sommes en zone frontalière avec l'Ontario. Cela veut dire qu'on aurait pu offrir des programmes bilingues ou multilingues pour favoriser le bilinguisme de nos finissants, mais nous ne recevons pas de financement provincial parce que nous sommes une université francophone dans une province francophone.

Étant donné que les règles sont plus « statiques » du côté provincial, si on pouvait recevoir du financement fédéral pour nous aider en ce sens, je pense qu'on pourrait atteindre notre objectif commun qui est de développer le bilinguisme.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Petit.

Merci, madame Kassi.

Monsieur Godin.

M. Yvon Godin: Monsieur Labrie, vous disiez être surpris d'apprendre que la fonction publique fédérale aura besoin très prochainement d'environ 12 000 personnes, peut-être plus.

Dans ma région, un édifice fédéral a été bâti il y a une trentaine d'années, à Bathurst. Tous les gens de la région qui ont été embauchés à cet endroit sont à l'âge de la retraite ou commencent à y penser.

Plus tôt, vous avez dit qu'on ne peut pas rendre obligatoire l'apprentissage d'une langue seconde, mais dans l'administration, si on sait à l'avance que des emplois seront disponibles, le gouvernement peut prendre les devants et déclarer que ce seront des emplois bilingues. Quand une personne suit un cours à l'université, elle doit obtenir un certain nombre de crédits, il y a certaines exigences. S'il y avait des crédits obligatoires pour l'apprentissage de la langue seconde, et que le gouvernement disait qu'il a besoin de gens bilingues, cela pourrait représenter un encouragement.

Mme Kassi disait tout à l'heure que les manuels pour les études en administration sont en anglais au Québec. Si quelqu'un n'a pas appris l'anglais et doit lire un livre en anglais pour suivre un programme français, cette personne n'a plus le choix. Parfois, il faut des éléments pour forcer les gens à se soumettre.

Vous dites que cela ne devrait pas être obligatoire mais, d'un autre côté, comment apprendre si tout est laissé au choix de l'individu, si on ne fait aucune promotion, si on ne fait rien, si on dit qu'on n'a quasiment pas besoin du bilinguisme? J'aimerais vous entendre au sujet des emplois à venir et j'aimerais aussi savoir quel message vous nous envoyez.

Vous avez parlé plus tôt de l'enseignement au primaire, mais pourriez-vous nous dire ce dont on aurait besoin pour former une personne bilingue au Canada? Où commence-t-on, où s'arrête-t-on, qu'est-ce qui doit être mis en place sans laisser simplement le libre choix? Quand on accepte le libre choix, ça donne les résultats que l'on connaît aujourd'hui. Le bilinguisme est à la baisse, les services sont absents même si on est dans un pays reconnu bilingue et que c'est la loi du pays.

• (1020)

M. Normand Labrie: Je pense que l'aspect de l'apprentissage obligatoire d'une langue peut être utilisé assez facilement en milieu scolaire, au primaire et au secondaire, bien que les résultats ne soient pas toujours garantis non plus, du simple fait que ce soit obligatoire.

À l'université, les programmes d'études sont souvent très spécialisés, requièrent toutes sortes de connaissances dans toutes sortes de domaines, que ce soit l'*engineering*, les sciences de la santé, le droit. Chaque discipline a sa propre approche par rapport au domaine, mais aussi peut-être au rôle de la langue dans ce domaine. C'est difficile de prévoir imposer des connaissances linguistiques lorsqu'il n'y a pas vraiment de raison apparente ou évidente de le faire.

L'autre approche serait de faire savoir aux étudiants que s'ils décrochent un *MBA* et qu'ils parlent aussi le français, cela leur ouvrira beaucoup plus de portes. Je pense que cela inciterait davantage les étudiants à l'apprendre et à bien l'apprendre aussi, parce qu'ils vont avoir un but en tête. Ce ne sera pas seulement obligatoire mais ils vont se dire que si jamais ils réussissent, ils auront peut-être un bon emploi. Je pense que ce serait beaucoup plus efficace.

M. Yvon Godin: Vous avez parlé des études de droit par exemple. Quelqu'un peut être avocat et parler anglais uniquement, mais un avocat francophone qui ne parle pas l'anglais n'ira pas loin.

Je suis le parrain d'un projet de loi et je vais en parler brièvement. Je considère que les juges de la Cour suprême devraient être bilingues. Si c'était une obligation, ne pensez-vous pas que cela inciterait les étudiants en droit à l'université à apprendre la langue seconde? Si un jour ils veulent être juges à la Cour suprême, ils devront connaître les deux langues.

M. Normand Labrie: L'université forme les étudiants en droit à exercer dans différents contextes, incluant le contexte canadien fédéral. Cependant, il y a des étudiants qui sont originaires de Chine, par exemple, et qui veulent retourner dans leur pays exercer le droit international. Ce pourrait être intéressant pour eux, mais ce n'est pas nécessairement pertinent et applicable à leur objectif professionnel.

M. Yvon Godin: Mais pour le droit canadien, ce serait différent.

M. Normand Labrie: Je suis persuadé que les étudiants qui étudient en droit et qui veulent se spécialiser en droit canadien s'intéresseront à la langue, au moins pour pouvoir lire des jugements dans l'autre langue.

M. Yvon Godin: Pour apprendre la langue, il y a le niveau primaire et tout le reste. D'après certains commentaires de gens de l'Ontario, l'argent consacré aux écoles françaises commence à...

M. Normand Labrie: Les écoles de langue maternelle française ont beaucoup de succès. D'après les tests de littératie, qui sont maintenant standardisés, les écoles ont un très bon rendement et les étudiants des écoles de langue française sont très souvent bilingues presque par nécessité, vu le contexte majoritairement anglophone. Quand ils sortent des écoles françaises, les jeunes sont nécessairement bilingues et ont une bonne connaissance de la langue. Le niveau s'est beaucoup amélioré depuis environ 10 ans, comme le démontrent les tests de littératie.

Quant à l'enseignement du français langue seconde dans les écoles de langue anglaise, l'immersion et l'enseignement de base, du *core French*, fonctionnent bien. Le français est obligatoire jusqu'à la neuvième année et après, ça devient optionnel. Effectivement, plusieurs étudiants abandonnent le français après leur neuvième année, dès que ce n'est plus obligatoire, parce qu'ils ont d'autres intérêts.

• (1025)

Le président: Merci, monsieur Godin.

Cela vient mettre fin à nos travaux de ce matin et à l'audition de nos témoins.

M. Nadeau veut présenter une motion qui se rapporte aux travaux du comité.

M. Richard Nadeau: Oui.

Le président: D'accord.

Monsieur Labrie et madame Kassi, je vous remercie pour votre présence.

M. Richard Nadeau: Monsieur le président, madame la greffière pourrait peut-être lire la motion parce qu'on a apporté quelques petites modifications de précision.

Le président: La motion se lit ainsi:

Que, dans le cadre de l'étude du soutien du gouvernement fédéral aux efforts des institutions postsecondaires dans la promotion du bilinguisme, soient inclus les témoignages pertinents de Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, l'hon. James Moore, ministre du Patrimoine canadien, et Michelle d'Auray, dirigeante principale des ressources humaines au Secrétariat du Conseil du Trésor, que le Comité a rencontré depuis février 2009 à d'autres sujets.

La motion a pour but d'élargir la liste des témoins.

Avez-vous des questions ou des commentaires?

M. Richard Nadeau: La motion vise simplement à nous assurer que l'analyste tiendra dûment compte, dans le rapport qu'on va produire après qu'on aura entendu les témoignages, des propos des témoins que nous avons entendus depuis février au sujet des institutions postsecondaires et de ceux qu'a faits le président lors de la comparution de M. Moore. C'est l'esprit de la motion.

Le président: Merci, monsieur Nadeau.

Monsieur Lemieux.

M. Pierre Lemieux (Glengarry—Prescott—Russell, PCC): Merci, monsieur le président.

C'est une bonne motion et on va l'appuyer. Si des commentaires peuvent contribuer à notre étude, il faut s'assurer qu'ils figurent dans notre rapport.

J'ai appris que le Collège universitaire Glendon, qui fait partie de l'Université York, a mis sur pied un cours à l'intention des étudiants anglophones afin de les préparer à travailler dans la fonction publique, ce qui est applicable à notre sujet d'étude. Ce serait une bonne idée d'inviter les représentants du collège ici, chez nous, pour nous parler au sujet de leur programme.

On va certainement voter sur la motion, mais si le comité est d'accord, j'aimerais qu'on réserve une heure pour rencontrer les représentants du Collège universitaire Glendon, avant de finaliser notre rapport.

Je propose:

Que le Comité invite le Campus Glendon de l'Université York à comparaître dans le cadre de son étude sur les institutions postsecondaires et la promotion du bilinguisme au Canada.

Le président: On me dit qu'il nous reste une plage de deux heures le 26 mai prochain. Mais d'abord, si tout le monde est d'accord, nous allons passer la motion de M. Nadeau au vote.

(La motion est adoptée.)

Le président: Il faudrait maintenant se pencher sur la proposition de M. Lemieux, qui consiste à inviter un témoin supplémentaire.

Monsieur Godin?

M. Yvon Godin: Monsieur le président, je n'ai pas vraiment d'objection, mais je pensais qu'on avait fini d'entendre des témoins et qu'on commençait l'étape du rapport. Ça va tout retarder. On a consacré tout le printemps à la question du soutien du gouvernement fédéral aux efforts des institutions postsecondaires. On ne s'est penché sur aucun autre dossier. Si des plages horaires sont disponibles, il faudrait considérer de faire comparaître des gens de la Défense nationale. Certaines questions n'ont pas été couvertes au cours du printemps.

Je ne sais pas si M. Lemieux est d'accord, mais cette institution pourrait nous envoyer une lettre pour nous informer des services qu'elle offre. Il y a certainement au Canada une foule d'institutions qui dispensent des services et des cours. On ne peut pas commencer à s'enquérir de tous ces services. Il n'est pas nécessaire que ces gens comparaissent devant le comité pour nous dire quels cours ils offrent. S'ils nous font parvenir cette information, nous pourrions en prendre note.

Le but de l'étude est de faire en sorte que dans le cadre des institutions, les gens apprennent une deuxième langue officielle, et ainsi de suite. On a consacré beaucoup de temps à ce sujet. M. Chong demandait ce temps d'antenne depuis deux ou trois ans, et on le lui a donné. Il est sûrement content.

Quoi qu'il en soit, on avait déjà décidé que c'était assez. Autrement, allons-nous entamer une nouvelle liste de témoins? Je ne sais pas si l'institution pourrait nous fournir de l'information sur ses services.

●(1030)

Le président: J'ai vérifié auprès de notre analyste: il est possible de demander à l'Université York, au Collège universitaire Glendon ou à d'autres institutions de nous faire parvenir un mémoire. Ces

gens n'auraient pas à comparaître, mais leur mémoire pourrait bonifier notre rapport.

La décision revient vraiment aux membres du comité.

M. Rodriguez aimerait intervenir.

M. Pablo Rodriguez: Oui. Ce sera bref.

Le président: S'il vous plaît, essayons de faire des interventions courtes. Il va falloir suspendre la séance pendant quelques minutes pour permettre le branchement en vue d'entendre le prochain témoin.

M. Pablo Rodriguez: C'est exactement ce que j'allais dire. Je ne veux pas qu'on manque de respect envers M. Owen. Son témoignage est prévu pour 10 h 30. Il faut ajuster le système pour qu'il soit en ligne. De plus, on doit terminer à 11 heures. On pourra reprendre cette discussion à un autre moment en tenant compte du fait que l'étude est malheureusement terminée. On pourra quand même en discuter.

Le président: Il y a un dernier intervenant sur ma liste.

Monsieur Lemieux.

[Traduction]

M. Pierre Lemieux: Merci, monsieur le président.

Peut-être pourrais-je répondre à certaines préoccupations soulevées par M. Godin.

D'abord, au fil de cette étude, nous apprenons que d'autres témoins comparaitront, comme c'est le cas aujourd'hui. Ce qui est particulièrement intéressant à propos de ce témoin, c'est que son institution offre un programme qui apporte précisément une réponse à la question posée par M. Chong au tout début de l'étude, à savoir ce que les universités font pour préparer leurs diplômés à travailler dans la fonction publique.

Cette institution offre justement un cours préparatoire à l'emploi dans la fonction publique. C'est exactement ce que nous recherchons, et c'est pourquoi je le propose. Je ne propose pas d'entendre une foule d'autres témoins. Nous avons consacré beaucoup de temps à cette étude, qui est complète; cependant, dans ce cas-ci, il s'agit d'une institution qui offre un cours qui répond directement à la préoccupation soulevée par M. Chong lorsque nous nous sommes entendus sur la pertinence de la présente étude.

Ensuite, rien n'empêche l'analyste de préparer le rapport en fonction de tous les témoignages entendus jusqu'à présent. Il aura du pain sur la planche et cela lui prendra du temps. Si nous invitons cette autre personne à comparaître lors d'une courte séance, nous pourrions lui poser des questions et simplement modifier le rapport par la suite, que ce soit en joignant une annexe ou par tout autre moyen. Nous n'avons donc pas à retarder la production du rapport pour entendre cet autre témoin, monsieur le président. La préparation du rapport peut débiter dès maintenant.

[Français]

Le président: Monsieur Petit, vous vouliez intervenir à ce sujet. Je vais ensuite devoir suspendre la séance, mais nous pourrions reprendre la discussion après avoir entendu notre témoin

M. Daniel Petit: Cette étude, proposée par M. Chong, est très importante. On parle ici de l'avenir de la fonction publique. On se plaint sans cesse du fait qu'il n'y a pas assez de francophones ou d'anglophones bilingues. Or, les recommandations du rapport que nous allons réaliser vont peut-être orienter l'avenir de la fonction publique. Nous serons peut-être présents à ce moment-là, mais nous ne le serons peut-être pas. Ça n'a aucune importance. Environ 25 p. 100 des employés vont être remplacés. Ce rapport ne pourra pas rester sur les tablettes parce qu'il est factuel. Il va sortir de l'ombre dès que la fonction publique va commencer à se renouveler.

J'appuie la proposition de M. Lemieux. Personne ne nous avait dit ce que faisait M. Labrie avant aujourd'hui. Pour ma part, j'aimerais bien savoir ce qui se fait au Collège universitaire Glendon, d'autant plus qu'on a du temps.

Le président: D'accord, parfait. Merci, monsieur Petit.

On me dit que notre témoin est prêt. On va commencer tout de suite.

Je vous invite à demeurer avec nous si vous voulez assister à cette partie de notre rencontre. Vous êtes les bienvenus. Sentez-vous bien à l'aise.

[Traduction]

Je vais maintenant m'adresser au dernier témoin, qui nous parlera depuis la côte Ouest. Nous avons le privilège de pouvoir compter sur la participation de l'honorable Stephen Owen, vice-président du Service des relations externes, légales et communautaires de l'Université de la Colombie-Britannique.

Bonjour, monsieur Owen. M'entendez-vous?

L'hon. Stephen Owen (vice-président, Service des relations externes, légales et communautaires, Université de la Colombie-Britannique): Bonjour. Je vous entends très bien.

Le président: D'accord. Je vous invite à faire votre allocution d'ouverture. Je crois que vous savez comment procéder, n'est-ce pas?

• (1035)

L'hon. Stephen Owen: Oui, j'ai participé à quelques séances de comité.

Le président: D'accord. Nous allons commencer. Merci.

L'hon. Stephen Owen: Merci de nous donner l'occasion de vous présenter nos programmes de formation en langue seconde et multilingues. Tout d'abord, permettez-moi de répondre à la question qui a été posée au sujet des fonds que nous recevons du gouvernement fédéral. Au cours du dernier exercice, l'Université de la Colombie-Britannique a reçu 215 millions de dollars, principalement pour la recherche. Cette somme représente environ 12 p. 100 du budget d'exploitation de l'université, qui est d'environ 1,8 milliard de dollars.

Nous offrons un certain nombre de programmes de formation linguistique visant l'une ou l'autre des langues officielles à l'intention des communautés minoritaires. J'imagine que personne ne sera surpris d'apprendre que bon nombre des communautés en situation minoritaire, sur la côte Ouest, et assurément à Vancouver, qui veulent suivre des cours de français ou d'anglais ont comme langue maternelle une langue asiatique. Nous offrons un grand nombre de programmes d'anglais langue seconde, que ce soit à notre campus dans le quartier est du centre-ville, un secteur très pauvre, ou à notre département d'éducation permanente. Notre université propose aux nouveaux immigrants des programmes parascolaires grâce auxquels des formateurs, qui sont membres de la même communauté immigrante, leur enseignent l'anglais.

Certains de nos étudiants suivent des cours magistraux de français langue seconde, non pas dans le but d'obtenir des crédits universitaires, mais dans le cadre de notre programme d'éducation permanente. Environ 1 000 étudiants par année apprennent le français grâce à ces programmes. Toujours dans le cadre de notre programme d'éducation permanente, nous offrons des cours intitulés « Le français au travail » aux gens qui ne maîtrisent pas particulièrement le français ni l'anglais, mais qui travaillent dans un milieu bilingue. Le centre de français, administré par le département, permet aux gens de se rassembler pour regarder des films et discuter en français ou réaliser des échanges culturels en français. Toutes ces activités parascolaires sont coordonnées par le département d'éducation permanente.

Notre principale ressource pour offrir une formation en langue française dans un contexte plus encadré est le département d'études françaises, hispaniques et italiennes de la faculté des arts. Environ 5 000 étudiants par année suivent ces programmes de formation au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.

La faculté d'éducation cherche également à élaborer des programmes d'été de certificat en français, soit pour les diplômés qui vont entreprendre un autre programme, soit pour les enseignants qui sont en vacances et qui veulent apprendre le français pour pouvoir l'enseigner comme langue seconde dans les écoles. Nous avons également un programme d'échanges nommé « Go Global », auquel participent 13 universités francophones, dont quatre au Québec. Leurs étudiants peuvent apprendre l'anglais ici, et nos étudiants peuvent apprendre le français là-bas.

Parmi les améliorations que nous voulons apporter, la plus importante vise à intégrer l'apprentissage du français dans l'ensemble du programme d'études. Plutôt que de simplement donner des cours de français, nous voulons accroître le nombre de cours donnés en français parmi la vaste gamme de cours offerts à notre université. Nous sommes contents et quelque peu surpris du fait que des milliers d'étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique soient bilingues et capables de suivre des cours en français. Nous estimons qu'une centaine de professeurs peuvent enseigner dans cette langue. Nous tentons de concevoir un programme en français, pour offrir plus que de simples cours de français. Ce programme conduira à un grade bilingue, par exemple en biologie, en droit ou en médecine, à mesure que nous développerons le programme.

• (1040)

J'aimerais revenir sur la discussion lancée avant mon intervention. Nous sommes tout aussi intéressés à former des étudiants bilingues pour qu'ils puissent travailler dans la fonction publique. Nous sommes parfaitement conscients de l'accroissement de la demande dans ce milieu, mais aussi chez nos étudiants. Au cours des prochaines années, nous prévoyons une augmentation de l'offre de formation en français pour répondre à cette demande; les cours universitaires sont passablement régis par la demande.

Cela dit, j'aimerais parler de l'ensemble de la population étudiante à l'Université de la Colombie-Britannique. Près de la moitié des étudiants est d'origine asiatique. Souvent, des étudiants doivent suivre un cours préparatoire d'anglais pour être en mesure de s'inscrire à des cours et à des programmes menant à l'obtention d'un grade. À cet égard, je dirais que les plus importants programmes de japonais et de mandarin sont offerts à l'Université de la Colombie-Britannique.

Pour conclure, monsieur le président, nous offrons également un programme intensif en langues autochtones. Cela permet de revenir aux sources, car bon nombre des langues riches du nord-ouest du Pacifique sont presque disparues. Dès qu'une langue est le moins utilisée et maîtrisée, nous tentons d'en faire l'objet d'une recherche, puis d'élaborer des programmes pour l'enseigner aux étudiants de ces communautés, pour qu'ils apprennent à parler leur langue autochtone.

Voilà mon allocution d'ouverture, monsieur le président. Je répondrai avec plaisir aux questions et aux commentaires.

Le président: Merci, monsieur Owen. Vos commentaires sur l'augmentation de la demande chez vos étudiants relativement au travail dans la fonction publique rejoignent ce qui a été dit avant votre intervention.

Nous allons passer aux séries de questions de trois minutes, en commençant par M. Rodriguez.

M. Pablo Rodriguez: Bonjour, monsieur Owen. Je suis heureux de vous voir.

L'hon. Stephen Owen: Je suis très heureux de vous voir.

M. Pablo Rodriguez: Je suis avec mon collègue Dominic LeBlanc qui vous dit bonjour. Il est très surpris de vous voir debout si tôt en Colombie-Britannique.

L'hon. Stephen Owen: Ma foi, je n'ai pas l'habitude de me lever si tôt.

M. Pablo Rodriguez: Merci de votre participation. Il est à peu près 7 h 30 du matin.

Je n'ai que trois minutes. Je voudrais savoir si votre université s'occupe de l'organisation des Jeux olympiques ou si elle est consultée à ce sujet.

L'hon. Stephen Owen: Oui. En fait, nous avons un secrétariat pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2010, et cela fait partie de mon mandat. Nous ne travaillons pas directement avec le comité des Jeux olympiques de Vancouver, mais nous faisons beaucoup de recherches sur l'impact des Jeux olympiques. Nous avons une vingtaine de professeurs qui font de la recherche sur les conséquences sociales, économiques et environnementales des Jeux. Nous avons aussi un des grands sites olympiques sur notre campus.

M. Pablo Rodriguez: Est-ce que cela comprend les langues officielles ? Discutez-vous des langues officielles avec eux?

L'hon. Stephen Owen: Oui. Par le canal de nos ressources françaises à l'université, nous assurons la traduction pour le comité des Jeux olympiques de Vancouver. Nous nous intéressons aussi à d'autres langues, parce que nous aurons, bien entendu, des visiteurs de toutes les régions du monde.

M. Pablo Rodriguez: Existe-t-il un lien entre l'université et les membres de la communauté francophone? Je les ai rencontrés la semaine dernière, quand nous sommes allés au congrès à Vancouver. Je me suis demandé s'il existait un lien officiel ou informel entre l'université et

[Français]

la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique,

[Traduction]

ou d'autres organisations?

L'hon. Stephen Owen: Je ne sais trop jusqu'à quel point ce lien est officiel, mais le centre de français dont j'ai parlé a été mis sur pied pour faciliter l'interaction entre les universitaires et la communauté francophone de la région de Vancouver.

M. Pablo Rodriguez: Je vais vous poser une question générale très courte: quel est l'avenir du français en Colombie-Britannique?

L'hon. Stephen Owen: Je crois qu'il a un très brillant avenir. Il faut comprendre en étant réalistes que nous sommes loin d'avoir des communautés de langue française très nombreuses, mais les Britanno-Colombiens sont très mobiles; notamment, et je le répète, ils apprécient de plus en plus les possibilités d'emploi qu'offre la fonction publique. Et il s'ensuivra, je pense, que l'enseignement du français à l'université sera de plus en plus réclamé.

M. Pablo Rodriguez: Merci. C'est tout le temps que j'avais. Ce fut un plaisir de discuter avec vous.

Le président: Merci, monsieur Rodriguez. Ce fut très bien.

[Français]

On va continuer avec M. Nadeau.

M. Richard Nadeau: Bonjour, monsieur Owen.

Soit dit en passant, vous saluerez Alain Vigneault de ma part, c'est un ancien entraîneur-chef des Olympiques de Gatineau. Ce serait plaisant de voir les Canucks gagner la coupe Stanley cette année.

Monsieur Owen, croyez-vous que la meilleure façon, pour des individus, d'apprendre le français langue seconde est de commencer à l'école primaire et secondaire, ou de commencer à l'université?

•(1045)

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen: Oui, certainement aussi jeune que possible. Le français langue seconde dans les petites classes est très en vogue ici. Le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique peine à répondre à la demande pour une formation bilingue francophone dans nos écoles primaires et secondaires. Selon mon expérience avec mes propres fils, qui sont allés en classe d'immersion française au secondaire et au primaire, il m'apparaît évident que cette formation est très avantageuse, parce que moi, leur père, j'ai essayé d'apprendre le français plus tard, au lieu de commencer au primaire.

[Français]

M. Richard Nadeau: Merci.

À votre université, y a-t-il tout le matériel didactique nécessaire pour permettre aux étudiants intéressés d'apprendre le français dans les meilleures conditions possible?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen: Je pense qu'il y a toujours matière à amélioration et je répète que c'est une chose régie par la demande; cette demande va croissant et nous tâchons d'y répondre. On demande de plus en plus que les matières autres que le français soient enseignées en français pour que les étudiants puissent obtenir un diplôme bilingue à la fin de leurs études. C'est un domaine où il existe une demande et dans lequel nous ajoutons de nouveaux cours.

[Français]

M. Richard Nadeau: Ce sera probablement ma dernière question, monsieur Owen, car le temps presse.

Y a-t-il des programmes entre votre université et des universités en milieu francophone pour faire en sorte que, pendant une année ou du moins une grande partie de l'année, vos étudiants puissent aller étudier dans des milieux où le français est la langue première?

[Traduction]

Le président: Avez-vous bien entendu la question, monsieur Owen?

L'hon. Stephen Owen: Oui, c'était très clair. Nous avons des accords d'échanges avec 14 universités francophones qui permettent aux étudiants d'étudier en français un trimestre ou une année entière dans ces universités.

[Français]

Le président: *Thank you, Mr. Owen.*

Merci, monsieur Nadeau.

Monsieur Godin.

M. Yvon Godin: Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Owen. Ça me fait plaisir de vous parler.

Lorsque le Comité permanent des langues officielles a fait une tournée nationale, on est allés en Colombie-Britannique. On a été assez impressionnés de voir le nombre de personnes qui apprenaient le français ou qui voulaient l'apprendre, notamment des gens de pays étrangers. Ces nouveaux arrivants au Canada disaient vouloir apprendre le français et l'anglais parce qu'ils reconnaissaient que le Canada a deux langues officielles. C'était vraiment impressionnant de voir cela.

On a remarqué que le plus gros problème, en Colombie-Britannique, était le manque de professeurs. Je sais aussi qu'il y a des ententes avec la France. Quand on a visité Vancouver et Nanaimo, les communautés françaises parlaient beaucoup du fait qu'il y avait des ententes avec la France, avec des universités et même avec des écoles. Pouvez-vous en parler un peu plus?

En outre, selon vous, quelle est la responsabilité du gouvernement fédéral par rapport au fait que beaucoup de fonctionnaires vont bientôt prendre leur retraite? Avec les nouvelles technologies, on va avoir des postes qui vont se trouver à différents endroits. Prenons Service Canada, par exemple, ses employés peuvent aussi bien être à Vancouver qu'à Québec, au Nouveau-Brunswick ou ailleurs, en Alberta.

Que devrait faire le gouvernement du Canada pour promouvoir les deux langues officielles auprès de nos jeunes afin qu'ils les apprennent?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen: Merci, monsieur Godin.

Je crois que le gouvernement fédéral peut jouer un rôle très important. Le ministère du Patrimoine canadien accorde des fonds aux programmes sociaux par l'entremise du centre de français de l'Université de la Colombie-Britannique pour que les gens puissent se réunir sans cérémonie pour voir des films français ou causer; et ce n'est pas nécessairement pour ceux qui sont inscrits à des programmes menant à un diplôme. Il s'agit tout simplement d'offrir un cadre sympathique aux francophones, ou plutôt aux anglophones et aux immigrants, où ils peuvent apprendre à connaître la langue et la culture françaises.

Mais comme vous l'avez dit, je crois qu'il est souvent très difficile pour des étudiants venant de milieux modestes de bénéficier de ces programmes d'échanges. Nous avons des accords avec 14 universités francophones au Canada — au Québec et au Nouveau-Brunswick —

et en France. Je crois que les subventions de voyage — peut-être par l'intermédiaire de Patrimoine canadien — seraient très utiles pour permettre à un plus grand nombre d'étudiants de tirer parti de ces échanges. Je puis vous dire que nos étudiants ici sont nombreux à demander qu'on leur offre cette possibilité.

En outre, je vous ai dit que nous avons des programmes au département d'éducation destinés aux enseignants, qui leur permettent d'améliorer leur français afin qu'ils puissent enseigner le français dans les écoles, que ce soit simplement l'enseignement de la langue ou dans le cadre d'un programme d'immersion française. Je pense qu'il serait utile que le fédéral aide davantage à préparer un plus grand nombre d'enseignants pour qu'ils soient capables de donner ces cours.

• (1050)

Le président: Très bien, merci, monsieur Godin.

Monsieur Lemieux, pour votre dernière question.

M. Pierre Lemieux: Merci beaucoup, monsieur le président.

Ceci nous ramène à une réunion antérieure; je voudrais tout simplement signaler que mes collègues libéraux ne vous ont pas demandé si vous parliez français à ce poste élevé que vous occupez. Je suis étonné qu'ils changent de tactique aujourd'hui.

Je respecte votre choix; je reconnais que vous avez le droit de parler anglais à ce comité, c'est-à-dire parler anglais comme titulaire de votre poste, et que d'autres témoins ont le choix et le droit de parler français. Je suis très surpris du changement de tactique aujourd'hui.

[Français]

M. Pablo Rodriguez: Monsieur le président, excusez-moi. Monsieur le président...

[Traduction]

M. Pierre Lemieux: Voici ce que je voudrais demander à M. Owen: nous nous tournons vers les universités et nous aimerions savoir ce qu'elles peuvent faire pour promouvoir le bilinguisme...

[Français]

Le président: Monsieur Lemieux, Pierre, excusez-moi. Il s'agit d'un rappel au Règlement.

S'agit-il vraiment d'un rappel au Règlement?

M. Pablo Rodriguez: Bien sûr que c'est un rappel au Règlement.

Le président: Monsieur Rodriguez, je dois vous informer qu'à 11 heures, on doit libérer l'espace pour recevoir les autres témoins. Je veux simplement en informer toutes les personnes concernées.

Monsieur Rodriguez.

M. Pablo Rodriguez: Le député doit s'en tenir au sujet du jour. Vous devez y veiller. Il n'est pas ici pour faire des *cheap shots* et dire n'importe quoi. Alors, il faut que son propos demeure pertinent.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Merci.

Monsieur Lemieux.

[Traduction]

M. Pierre Lemieux: Je constate qu'il est très chatouilleux.

Je voudrais demander à M. Owen ce qu'il pense des rapports entre les établissements postsecondaires et leurs efforts pour promouvoir le bilinguisme, particulièrement auprès des étudiants qui voudraient travailler plus tard à la fonction publique. Je voudrais savoir si les cours de langue seconde que l'université offre sont des cours de base obligatoires dans les programmes ou si ce sont des cours facultatifs?

L'hon. Stephen Owen: Ce sont certainement des cours disponibles mais facultatifs; si quelqu'un s'inscrit au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat en langue française, le programme tiendra compte de sa maîtrise de la langue, mais comprendra aussi des cours sur la culture, l'histoire et autres sujets. Donc, chaque programme a ses particularités.

M. Pierre Lemieux: Oui, et l'une des choses qui nous intéresse particulièrement comme membres du comité, c'est que la fonction publique offre des possibilités de carrières dans plusieurs domaines professionnels que les gens peuvent envisager et où le bilinguisme est certainement un atout.

Je pense que la question fondamentale de cette étude, c'est de savoir ce que l'université fait ou ce qu'elle peut faire, pas simplement pour offrir une formation en langue seconde, mais encore pour la promouvoir et l'encourager, afin que les étudiants choisissent de bon gré d'apprendre leur langue seconde.

L'hon. Stephen Owen: Je reconnais avec vous que les universités canadiennes ont l'obligation de promouvoir les études dans les deux langues officielles; c'est la responsabilité des universités publiques.

Mais deux facteurs nous limitent. Premièrement, la plus grande partie de nos fonds de fonctionnement nous vient du gouvernement provincial qui ne partage pas, pour des raisons évidentes, le fort intérêt pour le bilinguisme que manifeste le gouvernement fédéral, comme il se doit. Deuxièmement, il existe une demande de cours tant de la part du département des études françaises à la faculté des arts que chez les étudiants eux-mêmes, qui font des choix très judicieux lorsqu'ils considèrent leurs perspectives de carrière et les options s'offrant à eux et qui envisagent leur avenir au gouvernement fédéral.

Je disais plus tôt que nous sommes assez étonnés de voir que des milliers d'étudiants parlent français assez couramment pour suivre des cours en français dans n'importe quelle matière; nous essayons de créer des diplômes bilingues. Alors, je pense que ceci indique bien que les étudiants nous devancent peut-être largement quant à la demande à venir; et ce serait un beau titre de compétence à inscrire dans leur curriculum vitae s'ils pouvaient parler les deux langues officielles.

•(1055)

Le président: Merci, monsieur Owen. Merci, monsieur Lemieux. M. Chong demande la parole pour une minute.

L'hon. Michael Chong: Allo, Stephen. C'est Michael Chong.

L'hon. Stephen Owen: Je suis très heureux de vous voir, Michael.

L'hon. Michael Chong: Je suis heureux de vous voir, moi aussi.

J'ai une minute, alors je voudrais tout simplement vous communiquer un très bref message, parce que je crois que vous avez un rôle de chef de file à jouer dans cela. Comme ancien ministre et membre du Conseil privé, vous savez que nous employons 263 000 personnes et que 70 000 d'entre elles seront admissibles à la retraite au cours des trois prochaines années. Nous embauchons de 10 000 à 12 000 nouveaux fonctionnaires par année et, au cours des 10 prochaines années, nous en embaucherons plus de 100 000.

La General Motors au Canada emploie environ 10 000 personnes. Autrement dit, nous embaucherons 10 fois les effectifs de General Motors au cours des 10 prochaines années. C'est une belle occasion que les jeunes Canadiens, les nouveaux Canadiens peuvent saisir pour se joindre à une main-d'oeuvre dynamique.

Voici mon message : vous et l'administration de votre université devriez faire comprendre à vos instances dirigeantes que le gouvernement du Canada a un immense besoin de diplômés bilingues. Et que nous encourageons l'Université de la Colombie-Britannique, l'une de nos plus grandes universités, à jouer un rôle de premier plan pour nous assurer que nous comblerons ce besoin.

Le président: Merci, monsieur Chong.

L'hon. Stephen Owen: Merci de votre conseil. Je puis vous dire que je suis très heureux de recevoir ce conseil et je me ferai un plaisir de communiquer cet important message à mes collègues.

Le président: Et j'ajouterais que vous avez encore toute la journée pour le faire. Merci d'avoir commencé votre journée si tôt avec nous, monsieur Owen. Nous vous présentons nos meilleurs souhaits, et bons Jeux olympiques. Merci.

[Français]

On va maintenant voter sur la proposition de M. Lemieux, qui vise à convoquer un témoin additionnel.

Y a-t-il d'autres commentaires?

M. Yvon Godin: On n'a pas fini de discuter.

•(1100)

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires sur la proposition de M. Lemieux?

On va devoir suspendre nos travaux dans environ deux minutes et on pourra discuter ensuite des autres questions.

M. Yvon Godin: L'université est située dans la circonscription de M. Lemieux, et il aurait dû le proposer au début. Le comité étudie cette question depuis deux mois. Il nous dit à la dernière minute qu'une université peut donner le cours. Il ne nous dit pas de quelle façon le système peut changer, il nous dit seulement qu'elle peut donner le cours. Je félicite l'université. En plus, je les invite à envoyer un mémoire indiquant ce qui est disponible. Notre comité n'est pas un comité de promotion, c'est un comité qui cherche à savoir comment on peut changer le système pour faciliter l'entrée des anglophones et des francophones dans la fonction publique.

Pendant des années, M. Chong a demandé qu'on fasse cette étude. On lui a accordé beaucoup de temps car on étudie cette question depuis deux mois. Aujourd'hui, il y a des questions tout aussi pressantes, comme la Défense nationale qui ne respecte pas la Loi sur les langues officielles à 60 p. 100. On a toutes sortes de sujets. J'ai de la difficulté à croire que le 26 ou le 28 mai il n'y ait aucun témoin qu'on puisse convoquer.

On va se réunir la semaine prochaine pour établir l'ordre du jour et voir ce qui est disponible. Je ne suis absolument pas d'accord qu'on retarde cela. D'ici à ce qu'ils déposent leur mémoire, il faut qu'on entende d'autres témoins. On a terminé nos travaux du printemps et on n'a examiné qu'une question.

Monsieur le président, on n'a pas vraiment de temps. En toute sincérité, j'invite M. Lemieux à dire à son groupe d'envoyer un mémoire aux membres du comité, lequel sera bien accueilli.

Le président: Monsieur Lemieux, je vais vous laisser dire le mot de la fin de notre rencontre de ce matin.

[Traduction]

M. Pierre Lemieux: Merci, monsieur le président.

Je ne comprends pas pourquoi M. Godin s'agite tant à ce sujet. C'est tout simplement une suggestion positive.

Pour répondre à M. Chong, nous avons justement un collègue, ici, qui offre un programme pour répondre aux besoins de la fonction publique, qui embauchera des milliers et des milliers de jeunes Canadiens au cours des 10 prochaines années. C'est un collègue qui a pris l'initiative de mettre en place un programme pour former ses étudiants en vue d'un emploi dans la fonction publique. C'est justement dans le domaine que nous étudions. M. Godin veut-il avoir un rapport complet ou une étude complète ou non? Il semble que non.

Il s'agit d'une initiative positive. C'est tout.

Monsieur le président, vous avez dit que nous avions du temps le 26 mai; l'analyste a dit qu'il pouvait commencer à travailler au rapport dès maintenant. Ça ne me paraît pas du tout retarder le comité. En fait, il s'agit de terminer la très bonne étude que nous avons entreprise. Je répète que je ne comprends pas l'impatience de M. Godin. C'est censé être une suggestion utile, destinée à nous aider à terminer notre étude de ce sujet important.

Le président: Merci, monsieur Lemieux.

Comme il y a encore d'autres commentaires, nous remettons cette motion sur le tapis à la prochaine réunion.

Merci.

[Français]

Merci à nos témoins.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.